

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-

Lors de sa séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 909-18 modifiant le règlement numéro 643-00 concernant la propreté, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Ce règlement entre en vigueur ce 12 septembre 2018, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce douzième jour de septembre deux mille dix-huit.

Le directeur général,



Martin St-Gelais